

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS97

présenté par

M. Frappé, Mme Auzanot, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, Mme Lavalette,
Mme Levasseur, M. Marchio, M. Muller, Mme Mélin et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« prévention des risques »

les mots :

« santé publique favorisant la prévention face aux risques sur la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif du présent amendement est de permettre au Ministère de la santé d'être un acteur à part entière sur la prévention des risques sur la santé des enfants liés à l'exposition aux écrans numériques.